

9^e Réunion régionale européenne

Oslo, Norvège, 8-11 avril 2013

Emploi, croissance et justice sociale



Organisation
internationale
du Travail

Note d'introduction à la discussion thématique sur le chapitre 4: Promouvoir les normes internationales du travail et la cohérence des politiques en Europe et en Asie centrale

Si l'on entend fréquemment affirmer qu'il est nécessaire d'assurer la cohérence des politiques économiques, sociales et de l'emploi, force est de constater que la crise financière et économique mondiale a fait de la réalisation de cet objectif une tâche des plus complexes. Les choix politiques en faveur de l'austérité budgétaire se sont parfois accompagnés d'un certain laxisme dans l'application des normes internationales du travail, pouvant aller jusqu'à l'abandon ou à la violation des principes et droits fondamentaux au travail, notamment le droit à la liberté d'association et à la négociation collective. Dans les pays concernés, cette situation a entraîné une détérioration du marché du travail, accru les risques de pauvreté, pesé lourdement sur le climat social et gravement compromis la possibilité d'assurer durablement une croissance riche en emplois. Cela met à rude épreuve le modèle social européen, qu'il faut restaurer si l'on veut éviter une grave crise sociale et ses répercussions politiques.

Lorsqu'ils mettront au point une nouvelle stratégie en faveur de la croissance et de la création d'emplois, l'OIT et ses mandants tripartites devront tenter de donner une cohérence renouvelée aux politiques nationales, régionales et internationales.

Le premier pas à accomplir pour renforcer la cohérence des politiques est de reconnaître qu'il est nécessaire d'adopter en matière de politique économique et sociale une stratégie fondée sur des valeurs communes, axée sur les droits, et accordant aux principes et droits fondamentaux au travail une place centrale. Les politiques sociales et de l'emploi et

les politiques macroéconomiques ne peuvent promouvoir la croissance et la justice sociale que si elles se fondent sur le respect des valeurs et des principes communs consacrés par les normes internationales du travail. Ces normes fournissent un cadre propice à l'établissement de la cohérence requise pour que la croissance économique se traduise par des améliorations dans les domaines de l'emploi – quantité, qualité, conditions de travail –, du développement des compétences et de la protection sociale, et soit ainsi au service de la justice sociale, qui est le principe directeur de la Déclaration de Philadelphie et compte aussi parmi les valeurs fondatrices de l'Union européenne. Cela suppose de reconnaître que, une fois ratifiées, les normes internationales du travail doivent être intégralement appliquées; de la sorte, elles peuvent être le moteur du développement économique et social.

Il y aurait lieu, ensuite, pour concilier développement économique et développement social, d'envisager un nouveau paradigme, reconnaissant que l'emploi est une source de croissance et lui accordant à ce titre une large place, dans le respect des principes et droits fondamentaux au travail et du dialogue social, parallèlement aux objectifs économiques. Ce paradigme s'appliquerait aux politiques internationales, régionales et nationales.

Pour que cette démarche soit cohérente et inclusive, il importe que les partenaires sociaux y soient pleinement associés. Des mécanismes d'alerte rapide bien conçus permettraient par ailleurs d'anticiper les déséquilibres et de faciliter la coordination des politiques économiques, sociales et de l'emploi.

Les participants à la table ronde voudront sans doute débattre des questions suivantes:

1. D'après votre expérience, quel rôle les principes et droits fondamentaux au travail et autres normes internationales du travail ont-ils joué dans l'élaboration des stratégies adoptées par votre pays? Comment élargir ce rôle pour définir des politiques macroéconomiques équilibrées visant une croissance à forte intensité d'emplois et des emplois de qualité? Quel devrait être le rôle du dialogue social à cet égard?
2. Où résident, selon vous, les obstacles à une application satisfaisante des normes internationales du travail dans votre pays? Comment l'OIT pourrait-elle aider votre pays à renforcer la cohérence des politiques par le biais de l'application des principes et droits fondamentaux au travail et autres normes internationales du travail?
3. Les institutions de l'UE ont élaboré diverses stratégies, initiatives et politiques favorables aux objectifs sociaux et aux objectifs de l'emploi. Dans le même temps, les mesures de rééquilibrage des finances publiques prises dans les pays touchés par la crise ont eu des effets nocifs sur les relations professionnelles, l'emploi – notamment l'emploi des jeunes –, ainsi que sur les salaires et la protection sociale. Comment convient-il d'évaluer les politiques économiques et nationales de l'UE et de votre pays, afin de déterminer dans quelle mesure celles-ci favorisent, ou au contraire entravent, la croissance économique durable et la justice sociale? Serait-il opportun que les ministères du travail et les partenaires sociaux aient davantage voix au chapitre dans ces processus décisionnels? Quel rôle l'OIT peut-elle jouer à cet égard?
4. La cohérence des politiques en faveur du travail décent est également une question de coordination et de coopération entre les organisations internationales et les institutions régionales, notamment le FMI, l'OCDE, la Banque mondiale, l'OIT et l'UE. Comment la coordination internationale peut-elle concilier l'objectif d'assainissement des finances publiques et le maintien des investissements dans l'emploi et les politiques sociales? Comment l'OIT et le FMI peuvent-ils concrétiser les conclusions de la Conférence d'Oslo (2010) par une coopération plus large et plus soutenue, en particulier dans les pays qui mettent en œuvre des réformes du marché du travail hautement controversées?
5. Pour permettre la mise en place, au moment opportun, de mesures à la fois préventives et correctives, les pays pourraient créer des systèmes nationaux d'alerte précoce et de suivi qui, sur la base de quelques indicateurs clés, permettraient d'anticiper et de détecter les risques économiques, les déséquilibres budgétaires, la montée du chômage et du sous-emploi, les inégalités, ainsi que les déficits en matière de principes et droits fondamentaux au travail et de dialogue social. De tels mécanismes existent-ils dans votre pays? Si ce n'est pas le cas, l'aide du BIT serait-elle utile à cet égard?